



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 110034

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les décrets d'application de la loi sur les retraites relatifs à l'égalité professionnelle. L'article 99 de la loi du 9 novembre 2010 réformant les retraites prévoit de sanctionner les entreprises de plus de cinquante salariés qui n'agissent pas face aux inégalités professionnelles entre hommes et femmes. Mais ses décrets d'application font toujours l'objet d'intenses discussions et n'ont toujours pas été publiés, en dépit des dires de la ministre qui avait promis que ces derniers seraient publiés avant la fin du mois d'avril. Il lui demande pourquoi le Gouvernement a su publier très rapidement les décrets d'application du recul de l'âge légal de départ à la retraite et retarde toujours plus la date de publication des décrets d'application de la loi sur les retraites relatifs à l'égalité professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110034

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5690

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)